

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1994 B 00626

Numéro SIREN : 394 437 305

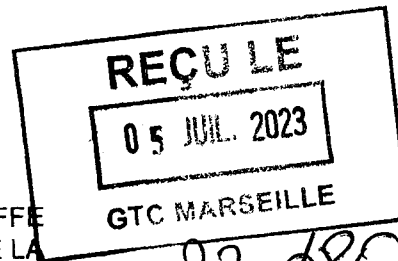
Nom ou dénomination : A I PROJECT

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2023 sous le numéro de dépôt 18002

AI PROJECT
11 avenue de la Capelette
13010 Marseille

Siren : 394437305

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA
VILLE DE MARSEILLE ARRONDISSEMENT
DUDIT CHEF LIEU DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE



230804

18002
16 AOUT 2023

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE.**

Je soussigné « LAGARDERE THIBAUT »

agissant en qualité de Président de la société «AI PROJECT», « » dont le siège social est situé à
11 AVENUE DE LA CAPELETTE 13010 MARSEILLE.

A l'honneur de vous exposer :

- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le «31/12/2022»,
qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au
plus tard le « 30 juin 2023 ».

- que pour les motifs suivants : Récupération tardive des éléments par le commissaire aux
comptes suite à la cession d'actions de la sociétés intervenue en Aout 2022 avec
transmission du dossier entre experts-comptables, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans
les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 17 juillet
2023 inclus le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de
l'exercice.

A Marseille, le 27 juin 2023,
LAGARDERE THIBAUT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lagardere Thibault'.

ORDONNANCE

NOUS, **Thierry Casella** juge délégué à la Présidence du Tribunal de Commerce de Marseille, assisté du Greffier,

VU la requête qui précède et les causes y énoncées,

VU l'article L.227-9 du Code de commerce,

AUTORISONS la **SAS AI PROJECT** RCS Marseille 394 437 305, à proroger jusqu'au **31 août 2023**, la date limite de tenue de son Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice comptable arrêtés au 31 décembre 2022,

LAISSONS les dépens à la charge du requérant,

DISONs qu'il nous en sera référé en cas de difficultés,

ORDONNONS le dépôt de la présente au Greffe de notre tribunal.

Fait à Marseille, le 10 août 2023

Le Greffier



Le Juge Délégué

